

**Centre International de Criminologie Comparée**  
**Université de Montréal**

**Projet postdoctoral 2009**

**La politisation de l'insécurité en France, en Italie et au Québec.**  
**Une étude de la ville de Laval**

Séverine Germain

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

[severine.germain@wanadoo.fr](mailto:severine.germain@wanadoo.fr)

## *Introduction*

La porte-parole de l'opposition en matière de sécurité publique au Québec, la députée Sylvie Roy, déclarait au début du mois de juin : «Au Québec, nous nous sommes croisé les bras. Je n'ai jamais entendu de discours qui portait sur la sécurité publique»<sup>1</sup>. La question de l'insécurité n'aurait-elle fait l'objet d'aucun débat public, au Québec, ces dernières années, alors que d'autres pays ne cessent de connaître des controverses politiques et médiatiques sur le sujet ?

En 1993, *la Revue internationale d'action communautaire* consacrait un numéro au sujet, intitulé « L'insécurité : la peur de la peur » (Brodeur & Monjardet, 1993), tandis que Jean-Paul Brodeur, mentionnait, la « politisation » de la violence par certains partis politiques, qui « n'hésitent pas à faire campagne en affichant des positions répressives à l'égard de boucs émissaires qui sont associés dans l'opinion publique à des comportements violents » (Brodeur & Ouimet, 1994: 309). Douze ans plus tard, Benoît Dupont, dans son tour d'horizon du système policier québécois, souligne le caractère plus pragmatique qu'idéologique de l'approche de la délinquance qui règne au Québec, mettant en exergue la place des universitaires dans le système pénal.

« L'enchâssement du Québec dans la culture anglo-saxonne pragmatique et la familiarité avec les recherches novatrices et coûteuses menées aux Etats-Unis expliquent également le choix d'une approche plus concrète et moins intuitive, voire idéologique, de la criminalité, qui se traduit par une collaboration soutenue entre universitaires et praticiens du système de justice pénale. L'existence de passerelles entre le monde de la recherche et celui des institutions policières, judiciaires ou carcérales permet de sensibiliser ces dernières à la nécessité de recueillir des données détaillées sur les phénomènes sociaux qui sont leur raison d'être, mais également de livrer ces données à un examen critique offrant aux décideurs politiques et au public toutes les garanties d'indépendance requises.» (Dupont, 2006: 35-36).

Les questions de sécurité seraient-elles donc traitées, au Québec, sur un mode moins idéologique que dans d'autres pays ? Les cultures politiques et administratives nationales influenceraient-elles le processus de production de l'action publique en matière de sécurité ? Nous proposons d'aborder cette question à la lumière des recherches que nous avons déjà effectuées sur le processus de politisation de l'insécurité en France et en Italie.

---

<sup>1</sup> « Délinquance sexuelle. L'ADQ veut plus de mordant », *Canoë*, 3 juin 2008, disponible à l'adresse suivante : <http://www2.canoe.com/infos/quebeccanada/archives/2008/06/20080602-160309.html>. La députée s'exprimait à l'occasion de la présentation des résultats d'une consultation menée sur le thème de la délinquance sexuelle au Québec, entre janvier et avril 2008.

## *Problématique*

La notion de politisation s'emploie dans deux contextes distincts (Hermet et al., 2005: 259-260). La politisation d'un problème social désigne le processus par lequel il est constitué en objet de débat sur la scène politique ou médiatique, voire en enjeu capable de structurer des clivages entre les formations politiques. Rapportée à un individu, la politisation constitue une dimension de la socialisation politique. Nous l'utilisons, pour notre part, dans sa première acception, telle que l'a notamment développée l'analyse des politiques publiques.

La politisation d'un problème repose sur un double processus : la transformation d'un fait social en problème public et sa prise en charge par une autorité publique (Lascoumes & Le Galès, 2007). Un fait social devient un problème public lorsque des acteurs parviennent à l'inscrire dans l'espace public, où il devient l'objet de controverses, c'est-à-dire de confrontation entre les positions de différents acteurs.

Le problème intègre le domaine politique lorsque la solution envisagée relève de la puissance publique. Il apparaît d'autant plus politique qu'une autorité publique l'inscrit à son agenda, notamment électoral. Le processus de politisation du problème prend fin avec sa stabilisation, c'est-à-dire lorsqu'un accord intervient entre les groupes concurrents quant aux dimensions du problème à prendre en compte.

Différents travaux ont pu mettre l'accent sur trois aspects complémentaires du processus de politisation d'un problème: la catégorisation, la mise en politique, la mise à l'agenda (Lascoumes & Le Galès, 2007). La catégorisation désigne l'activité de définition du problème par les différents acteurs engagés dans la construction du problème public. La mise en politique s'intéresse plus particulièrement aux conditions de réussite d'une mobilisation visant à l'inscription du problème dans l'espace politique. La mise à l'agenda se focalise sur la qualification des enjeux par la puissance publique.

Cette recherche se propose d'analyser le processus de politisation de l'insécurité au niveau local selon les trois axes d'étude que constituent la catégorisation des problèmes, leur mise en politique et leur qualification par la municipalité, au prisme des acquis de la recherche menée dans le cadre de notre thèse. L'intérêt d'une telle étude réside dans la compréhension des mécanismes de changement de l'action publique. Elle permet ainsi d'entrer dans la controverse criminologique sur l'avènement d'un nouveau paradigme dans les politiques de prévention de la délinquance.

Dans la comparaison des villes de Bologne, Modène, Lyon et Grenoble, effectuée au cours de notre thèse, nous avons montré que la catégorisation des problèmes influe sur leur traduction par la municipalité. Les acteurs engagés dans le processus de construction du problème public, et tout particulièrement certaines catégories d'habitants, désignent –ou non- des populations cibles comme responsables des désordres et actes de petite délinquance dans les espaces publics. Les municipalités traduisent ces conflits entre résidents et groupes d'indésirables en termes de maîtrise nécessaire des espaces collectifs, dont les règles d'usages font l'objet de conflits entre plusieurs catégories de population. Ce sont ces problèmes que recouvrent les nouvelles catégories d'action publique investies par les municipalités : « tranquillité publique » en France et « sécurité urbaine » en Italie. Les municipalités, qui investissent un domaine auparavant monopolisé par l'Etat, développent de nouveaux programmes d'intervention, destinés à la maîtrise des espaces collectifs, et contribuent ainsi au développement de nouveaux contenus de l'action publique : animation du territoire par les habitants, métiers de « l'ordre en public » (Roché, 2002), interventions sur l'espace physique, vidéosurveillance. L'apparition des municipalités dans le domaine de la sécurité contribue donc à l'avènement, dans les politiques de prévention de la délinquance, de mesures qui ont pu être qualifiées de « prévention situationnelle » (pour l'Italie, voir Selmini, 2000 ; pour la France, voir Sina, 2002).

L'étude de la politisation de l'insécurité au niveau local constitue donc une porte d'entrée dans les controverses criminologiques sur le changement de paradigme qu'ont utilisé certains auteurs pour expliquer les évolutions du contenu de l'action publique observées, qui relèveraient désormais davantage de la « prévention situationnelle » que de la « prévention sociale ». La « prévention sociale » englobe les politiques de logement, de prévention des toxicomanies (drogues et alcool), de la famille et d'éducation, de formation des jeunes, d'emploi (Graham, 1990b). La « prévention situationnelle » repose sur l'idée selon laquelle une intervention –même minime- sur le contexte peut influencer sur les phénomènes de délinquance. Il s'agit de mesures qui s'adressent à des formes spécifiques de délinquance par des interventions sur l'environnement physique (Graham, 1990a), de façon à réduire les opportunités et à augmenter les risques pour les auteurs potentiels (Clarke, 1983, 1995).

Tout d'abord, l'étude franco-italienne ainsi menée nuance la thèse de la « responsabilisation » (Garland, 1996 ; Crawford, 1997 ; Garland, 2001), qui explique l'avènement de nouveaux acteurs dans un domaine traditionnellement régi par l'Etat par une volonté de ce dernier de responsabiliser des acteurs autres qu'étatiques, afin de pallier sa propre incapacité à endiguer la délinquance. Le mouvement d'implication d'acteurs non

étatiques n'est pas tant *top down* que *bottom up*, impulsé par la demande de sécurité exprimée par les habitants, sous forme individuelle ou collective, dont se saisissent les municipalités pour revendiquer une place dans la gouvernance de la sécurité.

Ensuite, notre analyse permet également d'affiner la thèse de la « crise du paradigme répressif », défini comme « la professionnalisation pénale avec les représentations des citoyens suivant lesquelles ils peuvent et doivent faire appel aux pouvoirs publics pour gérer les situations de violence qu'ils ont rencontrées. » (Roché, 1998: 227). Ce paradigme entre en crise sous la conjonction d'une double remise en question : la critique néolibérale adressée à l'Etat, d'une part, et la crise d'efficacité du système pénal. L'étude de la construction du problème de l'insécurité au niveau local permet de comprendre comment intervient concrètement la remise en question du système pénal par la population.

Enfin, la similitude des mécanismes de remise en question du système pénal par les populations locales dans les deux pays invite à reconsidérer la thèse du « transfert de politiques publiques » (Dolowitz & Marsh, 2000 ; Newburn & Sparks, 2004) pour expliquer la diffusion du nouveau paradigme de « prévention situationnelle » . Ces travaux tendent à voir les Etats-Unis comme le pays dont émanent les nouvelles politiques menées en Europe, dans la mesure où les transformations de l'action publique observées dans le domaine de la sécurité sont indissociables de la diffusion plus large de l'idéologie néolibérale dans les sphères économique et politique. Si nous avons, pour notre part, observé des processus d'émulation, ils ne sont intervenus qu'une fois le processus de politisation du problème démarré. Pour le dire autrement, nous défendons que la seule thèse du transfert de politique publique ne suffit pas à expliquer les processus d'homogénéisation de l'action publique en matière de prévention de la délinquance. En ce sens, nous nous rapprochons de la thèse globalement défendue par David Garland (2001: viii), qui compare la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour montrer que les similarités repérées ne sont pas tant dues aux transferts et imitations de politiques qu'aux évolutions sociales et culturelles qui ont altéré les relations sociales dans les deux pays. L'étude empirique de la politisation de l'insécurité au niveau local constitue donc une voie d'accès privilégiée aux controverses criminologiques internationales actuelles.

## *Objectifs*

Il s'agira pour nous d'étudier le processus de politisation de l'insécurité dans une ville québécoise. Nous avons choisi la ville de Laval, qui apparaît comparable en plusieurs points aux cas d'étude français et italiens examinés dans le cadre de notre thèse. Il s'agit d'une ville moyenne d'un peu plus de 375 000 habitants, relativement riche économiquement<sup>2</sup> et vitrine de la politique de sécurité du Québec<sup>3</sup>. Elle se rapproche en cela tout particulièrement des deux villes italiennes étudiées, Bologne (360 000 habitants) et Modène (180 000 habitants), villes situées dans la riche région de l'Emilie-Romagne et parmi les pionnières en Italie dans les politiques de sécurité urbaine. Ajoutons, par ailleurs, 2009 sera une année de campagne électorale (les élections municipales sont fixées au 1<sup>er</sup> novembre) et donc, à ce titre, une période propice à l'étude des processus de politisation.

Plusieurs spécificités de la ville de Laval –et du Québec en général– devront également faire l'objet d'investigation afin d'entrer dans le prisme comparatif. Tout d'abord, la prédominance de la religion catholique au sein de la communauté lavalloise, héritage de l'histoire du Québec, n'a pas d'équivalent dans les villes françaises et italiennes étudiées. Ensuite, le caractère multiculturel de la société, dont attestent l'institutionnalisation du multiculturalisme au cours des années 1980 et la reconnaissance de minorités dites « visibles » (Bauer, 1998), contraste fortement avec les cas français et italiens. L'Italie, notamment, pays traditionnel d'émigration, ne découvre l'immigration que depuis le début des années 1990 (Colombo & Sciortino, 2004).

Notre hypothèse initiale est que l'approche de la sécurité est moins idéologique au Québec qu'en France et en Italie. Il nous faudra tout d'abord valider cette hypothèse, puis tenter d'expliquer les raisons de ce différentiel, à partir de trois dimensions : les modalités d'expression de la demande de sécurité, le contexte politico-institutionnel local et les réponses apportées par la puissance publique sur l'enjeu sécurité.

### *La « demande sociale » de sécurité*

Nous chercherons tout d'abord à comparer le contenu et les modalités d'expression de la demande de sécurité des habitants. Nous entendons la « demande sociale » comme

---

<sup>2</sup> « Une communauté parmi les mieux nanties du Québec. Le revenu d'emploi par habitant près de 2000\$ supérieur à la moyenne québécoise », *Courrier Laval*, 19 janvier 2008.

<sup>3</sup> La ville aurait contribué aux réflexions sur la police communautaire au Québec. cf. Ville de Laval, Service de protection des citoyens, *Rapport annuel d'activité 2000*, 28 p.

« l'expression du sentiment d'insécurité, c'est-à-dire la dénonciation de faits jugés douloureux et insupportables » (Roché, 2004 : 2). L'insécurité comporte deux dimensions : la délinquance et la peur. La peur peut notamment contribuer au processus de politisation, en tant que ressort de mobilisations. Les modalités d'expression de la demande peuvent être individuelles (lettres, plaintes) ou collectives (pétitions, manifestations).

Les désordres<sup>4</sup> et la petite délinquance constituent des ressorts de mobilisation des habitants. Une recherche portant sur les 831 lettres et 27 pétitions relatives à la sécurité adressées au maire de Bologne du 1<sup>er</sup> janvier 1990 au 31 décembre 1998 (Barbagli, 1999), révèle que le terme le plus fréquemment employé par les habitants est celui de « *degrado* », littéralement « dégradation ». Dans la définition des problèmes et l'analyse qu'ils en font, les auteurs des courriers se réfèrent aux signes de désordre présents dans les espaces publics. En effet, les problèmes mentionnés dans les lettres concernent principalement la propreté urbaine et les graffitis (les désordres physiques), ainsi que la présence de toxicomanes, dealers et prostituées (les désordres sociaux). Certaines mobilisations sociales italiennes imputent explicitement la responsabilité du désordre aux immigrants. Des travaux universitaires rapportent des heurts entre des résidents et des immigrants à Gênes, en 1993 (Petrillo, 2000), à Turin, en 1996 (Belluati, 1998 ; Allasino et al., 2000), à Modène, en 1997 (Chiodi, 1998), le plus souvent pour des problèmes de drogue.

En France, la prostitution a suscité des mobilisations à Paris (Delpech, 2004) et à Lyon (Germain, 2008). A Grenoble, dans le quartier sensible de la Villeneuve, un collectif d'habitants s'est constitué pour lutter notamment contre les occupations abusives des espaces collectifs et les usages inadéquats de certains lieux par des jeunes du quartier (Germain, 2008). A Lyon, les protestations des commerçants du centre ville se trouvent au cœur du processus de mise à l'agenda de la vidéosurveillance (Renard, 2001). Une recherche franco-québécoise sur les comités de citoyens à Marseille et à Québec (Patsias, 2003) révèle également l'existence de mobilisations d'habitants sur le thème de l'insécurité. A Marseille, le Comité d'intérêt de quartier Saint-André dénonce les vols à la tire, le vandalisme, les insultes ; à Québec, le Comité de citoyens du quartier de Saint-Sauveur se plaint de la prostitution, des batailles entre ivrognes, de la présence de toxicomanes dans les parcs.

---

<sup>4</sup> Nous reprenons ici les deux dimensions du désordre distinguées par Wesley Skogan (1990) : une dimension physique (bâtiments abandonnés, graffitis sur les murs, rues sales, etc.) et une dimension sociale (présence de drogués, de prostituées, de mendiants, etc.). Les signes de type social suggèrent une violation des normes de comportement dans les lieux publics, tandis que les signes physiques sont interprétés par les citoyens comme un manquement des institutions (entretiens des équipements et manque de contrôle).

Les désordres et la petite délinquance sont donc à même de susciter, en France, en Italie et au Québec des mobilisations d'habitants, même si leur catégorisation peut varier d'une ville à l'autre, voire d'un quartier à un autre au sein d'une même ville. Comme nous l'avons montré dans notre thèse, les catégories de population incriminées par les résidents mobilisés sont différentes dans les quatre villes étudiées (prostituées, toxicomanes, jeunes, étudiants) mais ont en commun d'utiliser les espaces publics selon des modalités que les habitants jugent non conformes aux normes sociales établies.

Un deuxième ensemble de questionnement mérite ensuite d'être investigué : qui sont ces habitants qui se mobilisent et quels sont leurs répertoires d'actions ? Les membres des comités de citoyens italiens sont en majorité issus des classes moyennes, avec de hauts niveaux d'instruction et de revenus. Une enquête, menée à Turin en 1998, confirme que, face à l'insécurité, les catégories moyennes et élevées choisissent un peu plus souvent certaines formes d'action collective que les catégories sociales inférieures (Città di Torino, 1999, cité par Barbagli, 1999). En outre, les comités ont un ancrage territorial extrêmement fort, et s'organisent le plus souvent à une échelle inférieure au quartier. Ils émergent plus fréquemment dans le centre historique de la ville qu'en « périphérie »<sup>5</sup>. La recherche sur le comité de citoyens québécois, né dans un quartier paupérisé, insiste sur l'appartenance des membres à la population « de souche, tributaire de l'aide sociale » (Patsias, 2007: 49). L'appartenance communautaire, combinée à la prolifération des désordres, pourrait ainsi constituer un vecteur de mobilisation plus puissant que le capital économique et culturel.

Les comités de citoyens italiens privilégient la protestation, sous une forme toutefois modérée (Della Porta & Andretta, 2001 : 45)<sup>6</sup>. Les revues de presse que nous avons effectuées à Bologne et Modène suggèrent une utilisation fréquente des pétitions et manifestations, que relaie la presse locale. La médiatisation de l'action des comités constitue un élément essentiel de leur stratégie. Dans les deux villes françaises étudiées, en revanche, les mobilisations d'habitants apparaissent moins médiatisées. Les demandes de sécurité y sont, en effet, davantage canalisées par les municipalités, via l'organisation de réunions avec des associations d'habitants, tels que les Comité d'Intérêt Local (à Lyon) ou les Unions de

---

<sup>5</sup> En Italie, on a coutume de différencier le « centre historique » (« *centro storico* ») du reste de la ville, la « périphérie » (« *periferia* »). La surreprésentation des comités au centre historique peut trouver plusieurs explications : la méthodologie de l'enquête, fondée sur le dépouillement de la presse locale dans six villes italiennes (le centre ville peut être surreprésenté d'une manière générale dans la presse locale) et/ou les capacités majeures de mobilisation des habitants dans des secteurs qui ont connu des processus de gentrification, comme à Bologne ou dans certaines zones du centre de Milan. Cf. Fausto Anderlini (1998) et IreR Lombardia (2006).

<sup>6</sup> Cet article présente les fondements théoriques et premiers résultats de la recherche coordonnée par D. Della Porta.

Quartier (à Grenoble). Ce constat nous amène à la deuxième dimension indispensable à l'étude comparative des trois pays : le système politico-institutionnel local.

### *Le système politico-institutionnel local*

Le système politico-institutionnel local représente un ensemble de ressources et contraintes pour les acteurs de la mise en politique d'un problème. La comparaison franco-italienne met en lumière ce point dans l'explication du phénomène des comités de citoyens.

Entre 1991 et 1994, le paysage politique italien se recompose totalement : les trois principaux partis politiques -le Parti Communiste Italien (PCI), la Démocratie Chrétienne (DC) et le Parti Socialiste Italien (PSI)- disparaissent, tandis qu'émergent de nouveaux partis politiques – la Ligue du Nord, parti xénophobe et sécessionniste, créé en 1991 par Umberto Bossi, et *Forza Italia*, le parti de Silvio Berlusconi, né en 1994 (pour une analyse de cette période, voir Caciagli, 1993). Avec la chute du Mur de Berlin, l'opposition Est-Ouest apparaît moins marquée, ce qui réduit, dans le panorama politique italien, la pertinence de l'opposition idéologique entre DC et PCI. En 1991, la majorité des membres du PCI abandonne l'héritage marxiste et fonde le PDS (*Partito Democratico di Sinistra*, Parti Démocratique de Gauche), tandis que l'aile minoritaire, refusant cet *aggiornamento*, crée le Parti de la Refondation Communiste (PRC). L'opération judiciaire *Mani Pulite* (« Mains Propres »<sup>7</sup>), qui révèle la corruption de la classe politique au pouvoir, provoque, en 1993, l'explosion de la Démocratie Chrétienne, qui avait historiquement monopolisé l'appareil d'Etat depuis 1945 (LaPalombara, 1987), et celle du PSI, dissout en 1994.

Dans un pays qualifié de « partitocratie » (Kriesi, 1994: 276), où les partis politiques dominant l'Etat et la société civile, la disparition des partis politiques traditionnels remet en question le modèle italien d'intermédiation des intérêts. Face au déclin de la capacité traditionnelle des partis politiques d'agréger et représenter les demandes sociétales, la demande de politiques publiques s'organise d'une façon nouvelle, sous forme de mobilisations sociales (Della Porta & Mosca, 2002). Avec la crise de confiance envers les partis politiques, la société civile et ses formes organisées deviennent un interlocuteur du processus de construction des politiques publiques locales, rôle auparavant tenu de manière

---

<sup>7</sup> L'opération *Mani Pulite* débute en février 1992, lorsque le juge milanais Antonio Di Pietro (aujourd'hui actif en politique) fait arrêter un membre du PSI, Mario Chiesa, fonctionnaire du secteur de la santé, alors qu'il encaissait un pot de vin. Le PSI de Bettino Craxi est le premier touché par l'enquête judiciaire, qui découvre progressivement l'ampleur du système de corruption, baptisé *Tangentopoli* (de *Tangente*, pot de vin, et *Polis*, cité en grec).

exclusive par les partis (Della Porta & Andretta, 2001). La réforme de l'élection du maire au suffrage universel direct, intervenue en Italie en 1993, visait à renforcer la légitimité de l'institution municipale face aux partis politiques, constituant ainsi un défi lancé à la partitocratie (Dato Giurickovic, 1996: 201).

Même si la France, comme d'autres pays occidentaux, connaît une crise de la représentation (voir par exemple le diagnostic concis de Perrineau, 2004), elle n'en connaît pas pour autant une crise généralisée de son modèle d'intermédiation des intérêts au niveau local, car ce dernier repose davantage sur l'institution municipale que sur les partis politiques. 72% des Français jugent que la fonction de maire est la plus digne de confiance, loin devant celle de député (30%), de conseiller régional (19%) et général (16%), de ministre (15%), de député européen (9%) et de sénateur (9%)<sup>8</sup>. Il importera donc, au cours de cette recherche, de s'intéresser au système politique québécois, afin d'y puiser des éléments explicatifs des modalités différenciées de mise en politique des problèmes de sécurité dans les trois pays.

La sécurité constitue, en outre, un marqueur de l'opposition idéologique entre gauche et droite, en France comme en Italie. La gauche tend à privilégier les explications socio-économiques de la délinquance et les interventions en termes de « prévention sociale ». La droite insiste davantage sur la responsabilité individuelle du délinquant et se montre plus favorable aux mesures de sanction<sup>9</sup>. L'insécurité a constitué, en outre, l'un des piliers de l'ascension électorale de partis d'extrême droite, qui l'ont couplée à la problématique de l'immigration. C'est le cas du Front National, en France (Mayer, 2002), et de la Ligue du Nord en Italie, comme l'illustre sa campagne lors des dernières élections législatives<sup>10</sup>.

En France et en Italie, certaines mesures municipales suscitent d'ailleurs davantage de controverses que d'autres, car elles sont assimilées à des mesures répressives, difficilement acceptables pour les partis d'extrême gauche. Il s'agit des arrêtés municipaux anti-désordres et des dispositifs de vidéosurveillance.

Les arrêtés municipaux peuvent provoquer de larges controverses. C'est notamment le cas, à Bologne, de l'arrêté anti-prostitution, qui génère entre août et septembre 1998, de nombreuses prises de positions dans la presse, de la part des acteurs politiques de la majorité,

---

<sup>8</sup> Communiqué de presse de TNS-Sofres, 5 février 2008, disponible à l'adresse suivante : [http://www.tns-sofres.com/presse\\_communique.php?id=550](http://www.tns-sofres.com/presse_communique.php?id=550)

<sup>9</sup> Les origines de la prévention sociale remonteraient aux débats qui ont opposé, sous la Troisième République, Pierre Waldeck-Rousseau (républicain) à Georges Clémenceau (radical): le premier doutait de la possibilité d'amendement pour le récidiviste, tandis que le second croyait à la capacité d'éducation de l'individu (Kaluszynski, 1986).

<sup>10</sup> Voir les déclarations de son leader, Umberto Bossi, par exemple, dans le *Corriere della Sera* du 29 avril 2008.

de l'opposition et des praticiens (police municipale et police d'Etat). Le maire, Walter Vitali, annonce dans les colonnes de *La Repubblica* du 15 août, la promulgation d'un arrêté municipal anti-prostitution, fondé sur l'interdiction des entraves à la circulation. Au final, lors du vote en conseil municipal du programme d'interventions du parti majoritaire sur la prostitution, le 16 septembre, la partie relative à la sanction des clients est rejetée, par 18 voix contre 17. Au sein de la majorité, les Verts ont voté contre et le groupe des Démocrates de Gauche a connu des défections (des conseillers absents et des abstentions). Le Parti de la Refondation Communiste (extrême gauche) et l'opposition de droite ont également voté contre<sup>11</sup>. L'arrêté ne sera jamais appliqué. A Modène, la promulgation de l'arrêté prostitution de l'été 1998 suscite des polémiques semblables mais parvient, en revanche, à être appliqué.

La vidéosurveillance constitue le deuxième type de mesure polémique dans les deux pays, et notamment en France, mettant également à l'épreuve la cohésion idéologique des gouvernements locaux de gauche. La question de la vidéosurveillance, objet de discordes à Grenoble, ne connaît pas d'opposition frontale à Lyon: seuls les Verts votent contre certains projets ou s'abstiennent. Les Verts et la gauche alternative obtiennent même la création d'un collège d'éthique de la vidéosurveillance, qui permet ainsi aux Socialistes de pallier les critiques de leurs alliés. A Grenoble, le projet d'expérimentation de la vidéosurveillance ne fait l'objet d'aucun vote en conseil municipal, du fait des débats houleux au sein de la majorité plurielle, en particulier de la part des Verts (Roché et al., 2007). Albert Mabileau (1989: 33-35) soulignait déjà, dans les années 1980, que l'autonomie du maire vis-à-vis des partis politiques était réelle, en France, mais pouvait être entamée par les affrontements internes entre courants au sein des municipalités socialistes, d'une part, et/ou des tensions (communes) entre Parti Communiste et Parti Socialiste, d'autre part. Il semble donc que le degré de cohérence idéologique des majorités de gauche continue d'influer sur les possibilités d'action du maire et de son équipe, en France comme en Italie.

A Laval, plusieurs règlements municipaux pourraient s'apparenter à des formes pérennisées d'arrêtés (ce que nous avons pu observer à Modène), illustration d'une stabilisation de l'enjeu sécurité dans cette ville, dont il conviendrait d'étudier le processus. D'autre part, la ville de Laval ne semble pas dotée de caméras de vidéosurveillance dans l'espace public. Un dispositif semble toutefois susciter actuellement une controverse au sein de la municipalité<sup>12</sup>, alors que la mise en place de la vidéosurveillance dans les transports en

---

<sup>11</sup> *La Repubblica*, ed. Bologna, 16 septembre 1998.

<sup>12</sup> Des agents municipaux se sont plaints d'être surveillés par les caméras installées dans un garage municipal de Laval. Cf. « Cols bleus espionnés », *Le Journal de Montréal*, 27 février 2008.

commun, en 2007, a remporté l'adhésion du syndicat des chauffeurs<sup>13</sup>. Le caractère moins idéologisé de la politisation de la sécurité à Laval pourrait ainsi s'expliquer par une analyse de la nature des mesures mises en œuvre par la municipalité, d'une part, et les évolutions des rapports de forces au sein du conseil municipal, d'autre part. Il convient de souligner ici que le maire, Gilles Vaillancourt, dirige la municipalité depuis juin 1989, et ce sans véritable opposition depuis 2001<sup>14</sup>, son parti, le Parti PRO des Lavallois, détenant la totalité des 21 sièges du conseil municipal.

Le système politique québécois se distingue nettement de ses homologues français et italiens dans la mesure où les partis d'extrême droite en sont absents. L'existence, par ailleurs, de partis politiques locaux, qui ne sont pas forcément affiliés aux partis existant aux niveaux provincial et fédéral, constitue une deuxième spécificité québécoise au regard des cas français et italiens. Les partis politiques locaux québécois pourraient véhiculer une approche plus pragmatique de la sécurité, car fondée sur une connaissance des problèmes des habitants et déconnectée d'éventuels débats partisans provinciaux et fédéraux.

En dernier lieu, il convient de noter que le processus de mise à l'agenda de la sécurité ne comporte probablement pas les mêmes enjeux pour les municipalités au Québec qu'en France ou en Italie, où cette question a généré, dans ces systèmes policiers centralisés, des controverses sur la répartition des compétences entre Etat et municipalités. Sous la pression de leurs administrés, les municipalités réinvestissent, dans les deux pays, des compétences qu'elles détenaient, en matière de police urbaine et de tranquillité publique<sup>15</sup>, mais dont elles avaient progressivement laissé l'exercice aux services de l'Etat. Alors qu'au cours des dernières décennies, elles s'étaient essentiellement axées sur la police de la route<sup>16</sup>, elles tendent à exercer de plus en plus d'interventions visant à lutter contre les désordres et la petite délinquance, tant en France (voir Malochet, 2005) qu'en Italie (voir Germain & Poletti, 2008). La multiplication des arrêtés municipaux anti-désordre dans les deux pays illustre cette tendance (pour l'Italie, voir Selmini, 2000), que vient renforcer la création, au sein des polices municipales italiennes, d'unités spécialisées dans la lutte contre la délinquance et le traitement de certains désordres (Germain & Poletti, 2008).

---

<sup>13</sup> « Caméras et agents en civil sont à bord des autobus à Laval », *La presse canadienne*, 11 juillet 2007.

<sup>14</sup> « Vaillancourt, maire de Laval à vie? », *Le Devoir.com*, 21 avril 2005.

<sup>15</sup> En France, les pouvoirs de police du maire sont définis par l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, repris par le Code Général des Collectivités Territoriales.

<sup>16</sup> Les polices municipales italiennes détiennent des missions de police de la route depuis 1992 (décret législatif 285 du 30 avril 1992). En France, la loi du 15 avril 1999 sur le statut des polices municipales leur confère des missions de police de la route. Le décret n°2000-277 du 24 mars 2000 énumère la liste des contraventions qu'ils peuvent dresser pour les infractions au code de la route.

Les controverses sur l'existence de forces de police municipale, aux côtés des effectifs nationaux centralisés, remontent au 19<sup>e</sup> siècle (pour la France, voir Dieu, 1999: 113-117 ; pour l'Italie, voir Germain & Poletti, 2008) et se poursuivent encore aujourd'hui.

En France, après de nombreuses tentatives infructueuses de réglementation du statut des polices municipales, réapparues dans les années 1980, la loi du 15 avril 1999 comble le vide juridique dans lequel elles évoluaient depuis près de vingt ans. Le projet de loi initial du Ministre de l'Intérieur prévoyait de désarmer les polices municipales mais il suscita un tel tollé, tant chez les syndicats de policiers municipaux que chez les maires, que toutes les dispositions allant en ce sens furent supprimées.

En Italie, le dernier épisode du conflit institutionnel entre Etat et municipalités réside dans l'alliance inédite des trois niveaux de collectivités locales –municipalité, provinces, régions- pour revendiquer une reconnaissance de leur rôle dans la production de la sécurité au niveau local. L'Anci (Association Nationale des Communes Italiennes), l'Upi (l'Union des Provinces Italiennes) et la Conférence des présidents de région rédigent conjointement une proposition de loi, datée du 17 mars 2003 et intitulée « Dispositions pour la coordination en matière d'ordre public, sécurité publique et police administrative locale, et pour la réalisation de politiques intégrées pour la sécurité ». L'innovation majeure du texte consiste en l'abrogation de la loi-cadre de 1986 qui régit les polices municipales italiennes, au profit d'une nouvelle définition de la police locale, qui incluse des missions de sécurité publique. La proposition de loi des collectivités locales suggère la fin effective, et non plus seulement symbolique, du monopole de l'Etat sur l'exercice des missions de sécurité. Il n'est donc pas surprenant que le Gouvernement Berlusconi (2001-2006) n'ait pas prêté attention aux revendications des collectivités, préférant axer ses priorités sur la lutte contre le terrorisme et les mafias<sup>17</sup>.

### *La politique municipale de sécurité publique*

La troisième dimension qu'il nous faudra creuser concerne la manière dont la municipalité de Laval s'est approprié l'enjeu de l'insécurité. Comment la municipalité traite-t-elle les demandes des habitants ? Quels sont les contours de sa politique de sécurité

---

<sup>17</sup> En mai 2006, alors que le centre-gauche était de retour au pouvoir, six sénateurs (dont Giuliano Barbolini, ancien maire de Modène, et Walter Vitali, ancien maire de Bologne) ont déposé un nouveau texte, inspiré du précédent, et toujours en cours d'examen au Parlement.

publique ? Il s'agira de retracer la genèse de cette politique et ses évolutions. Trois axes d'étude se dégagent de la comparaison avec les cas français et italiens.

Tout d'abord, une politique municipale perçue comme efficace laisse peu de prise à un discours d'opposition sur le sujet. La politique lavalloise de sécurité publique a-t-elle atteint ses objectifs ? La population est-elle satisfaite des services fournis ? Il nous faudra étudier le point de vue des acteurs politiques et de la population sur ce point.

A Laval, l'étude de la genèse du centre d'appel 911, chargé de centraliser les appels d'urgence et de les transmettre aux services compétents, puis du 311, pour les appels non urgents, pourra s'avérer pertinente. En effet, cette double réforme suggère une volonté municipale de traitement rationalisé des signalements, fondée sur les acquis des recherches sur le *problem-oriented policing* (Goldstein, 1979). L'amélioration de l'efficacité des services municipaux semble donc constituer un axe de la politique municipale lavalloise de sécurité publique.

Malgré la différence fondamentale que constitue la centralisation des systèmes policiers français et italien au regard du système québécois décentralisé, une tendance commune aux trois modèles se dessine : la mise en place de la police de proximité, inspirée des préceptes du *community policing* américain. La troisième dimension de l'analyse de la politique de sécurité publique de la ville de Laval concerne la mise en place de la police communautaire, intervenue en 1999. La redéfinition des rapports entre police et population que suppose le *community policing* américain repose sur l'instauration d'une source nouvelle d'autorité sur l'action policière, située entre l'Etat et le public éparse, la communauté, à laquelle la police doit rendre des comptes (Bayley, 1994). Est-ce le cas à Laval ? Quels étaient les objectifs de la mise en œuvre de la police communautaire ? Ont-ils été atteints ?

Dans des pays marqués par un système policier centralisé, la mise en œuvre de ce principe de la police communautaire repose sur la médiation du maire (pour la France, voir Roché, 2005 ; pour l'Italie, voir Germain & Poletti, 2008). En effet, la police de proximité, y compris telle qu'elle est mise en œuvre dans les polices *municipales* italiennes, ne comporte pas de responsabilisation accrue des agents face à la population locale. En France, comme en Italie, les maires se mobilisent pour participer à la gouvernance de la sécurité et contribuer à l'orientation des politiques de sécurité au niveau local.

A Laval, la communauté constitue-t-elle désormais l'autorité à laquelle les policiers rendent des comptes ? La police communautaire pourrait être envisagée sous l'angle d'une

institutionnalisation de relations entre catégories d'habitants mobilisés et policiers, susceptible de dépolitiser l'enjeu sécurité, par un traitement routinisé des problèmes. Les nombreuses études sur le *community policing* n'ont, à notre connaissance, jamais abordé la question sous l'angle de la dépolitisation de l'enjeu sécurité que sa mise en œuvre peut permettre.

Un autre type d'acteurs pourrait également participer d'un processus de dépolitisation de l'enjeu sécurité au Québec : l'universitaire. Le troisième axe d'investigation des modalités d'appropriation de l'enjeu sécurité par la municipalité concerne le degré de proximité entre praticiens de la sécurité et universitaires. Quelle place tient effectivement l'expertise universitaire au niveau local au Québec ?

Dans les villes françaises et italiennes étudiées, la sécurité constitue un domaine d'action nouveau pour les municipalités, qui ne disposent pas de capacités d'expertise lorsque débute le processus de politisation. Les municipalités françaises tendent ainsi à recruter d'anciens officiers de police judiciaire pour encadrer leur nouveau service de sécurité et/ou leur police municipale. C'est le cas, par exemple, dans les villes de Grenoble, Saint-Etienne et Lyon (Roché et al., 2007). Le recrutement de ces « marginaux séants » (Crozier & Friedberg, 1977) vise tout particulièrement au renforcement de la coordination entre police municipale et police nationale.

En Italie, la Région Emilie-Romagne offre une ingénierie scientifique et technique aux municipalités via son service « promotion et développement des politiques de sécurité et de police locale ». Ce dernier, qui compte des universitaires, soutient les municipalités dans la rédaction des projets soumis à financement régional et conduit des recherches sur le territoire émilien.

Au Québec, au contraire, la sécurité publique est une compétence municipale, le système policier étant décentralisé (Dupont, 2006). Les municipalités sont peut-être dotées de capacités d'expertise supérieures lorsque débute le processus de politisation de l'insécurité. La place des universitaires dans le processus de politisation de la sécurité serait-elle plus importante au Québec qu'en France et en Italie ? Les universitaires sont-ils les seuls experts mobilisés ? La place supposée importante de l'expertise universitaire dans le processus de politisation signifie-t-elle pour autant une absence d'usages partisans de l'insécurité ? Ces acteurs sont-ils le vecteur de stratégies volontaires de dépolitisation du sujet par la municipalité, telles que Claudio Radaelli (1999) a pu les décrire dans le cas de la politique fiscale de l'Union Européenne, par exemple ? Autant de questions qui seront examinées avec l'étude du traitement de l'enjeu sécurité par la ville de Laval.

## *Méthodologie*

L'enjeu de cette recherche est de fournir un cas d'étude québécois à la comparaison franco-italienne déjà réalisée. Pour appréhender le processus de politisation de la sécurité dans les trois dimensions évoquées (catégorisation, mise en politique, mise à l'agenda), il est impératif de mettre en place un protocole d'enquête multi-méthodologique, reposant sur la revue de la littérature scientifique québécoise, le dépouillement de la presse locale, l'étude des archives municipales et la conduite d'entretiens semi-directifs avec les acteurs politico-administratifs de la ville de Laval.

### *La revue de la littérature scientifique*

Il nous apparaît indispensable d'accroître nos connaissances sur le système politico-institutionnel québécois. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux partis politiques québécois, aux niveaux local et provincial, ainsi qu'aux clivages électoraux existants. Nous étudierons également le système politico-institutionnel local, et notamment le mode de fonctionnement de la municipalité (son organisation, les rapports entre politique et administratif, le degré d'autonomie des élus vis-à-vis des partis). Nous examinerons également les évolutions de la délinquance et du sentiment d'insécurité au Québec, ainsi que les grandes lignes de la politique provinciale de sécurité publique et le déploiement du *community policing*. Les conditions socio-économiques du Québec et le multiculturalisme feront aussi l'objet d'investigation.

### *La revue de presse*

Il nous apparaît indispensable de procéder à une revue de la presse locale pour deux raisons. Premièrement, les médias constituent, une source d'information sur les positions des différents protagonistes éventuels de la controverse : habitants, élus et hommes politiques, professionnels et experts. Nous sommes parvenus, pour les deux cas italiens, à présenter les modalités des débats grâce à la revue de la presse locale effectuée.

Deuxièmement, les médias, parce qu'ils contribuent à la définition du problème et à l'appréciation de son urgence (Gerstlé, 2001), participent activement au processus de politisation d'un problème. A Bologne, par exemple, le quotidien *La Repubblica* crée une

rubrique *degrado* (littéralement, dégradation), diffusant ainsi le terme utilisé par les habitants mobilisés pour dénoncer la détérioration du centre historique (Barbagli, 1999) et contribuant ainsi à la formulation du problème en termes de désordres, tant physiques que sociaux.

Pour l'étude du cas lavallois, selon le nombre d'éditions locales de quotidiens québécois et les possibilités de dépouillement offertes sur place (modalités de consultation des documents, numérisation ou non des archives, moteurs de recherche en ligne, etc.), nous envisageons une revue de presse portant sur un ou deux quotidiens. Nous avons déjà noté l'existence d'un bihebdomadaire, *Courrier Laval*, dont les archives -payantes- sont consultables en ligne. La période de référence sera déterminée après des entretiens exploratoires avec les chercheurs du CICC et des acteurs politiques dotés d'un certain recul temporel<sup>18</sup>. Nous entendons privilégier, dans un premier temps, les années d'élections municipales.

La revue de presse portera sur la sécurité entendue comme problème public et non comme fait divers. Nous chercherons tout particulièrement des interventions sur le sujet, qu'elles émanent d'hommes politiques, de professionnels, d'habitants mobilisés ou de journalistes. La revue de presse devra nous permettre, d'une part, de déterminer l'existence ou non d'un phénomène de médiatisation de la sécurité à Laval et d'appréhender, le cas échéant, les acteurs en lice dans les processus de catégorisation et de mise en politique du problème.

Nous avons bien conscience des limites tant méthodologiques qu'épistémologiques de l'analyse événementielle des protestations (*protest event analysis*). L'utilisation de la presse comme source unique d'appréhension des mobilisations est évidemment problématique, tant dans les présupposés théoriques qu'elle implique que dans les difficultés méthodologiques qu'elle induit. Olivier Fillieule (2007: 216) rappelle que la littérature sur la question des biais propres aux sources de presse s'est interrogée sur la qualité des comptes-rendus, les modalités de sélection des informations, le caractère systématique ou non des biais. Le chercheur met également en exergue une triple incapacité de l'analyse événementielle : à prendre en considération les variations d'ordre diachronique des mobilisations (du fait de leur multi-causalité), à identifier et rendre compte des trajectoires d'institutionnalisation de ces mouvements, à concevoir les mouvements sociaux au-delà du modèle de *contentious politics* et envisager qu'elles peuvent autant nourrir une dimension identitaire que revendiquer une opposition ouverte à l'Etat.

---

<sup>18</sup> Nous envisageons de solliciter M. Claude Lefebvre, maire de Laval de 1981 à 1989, ainsi que M. Gilles Vaillancourt, maire depuis 1989.

La revue de presse qui sera effectuée nous permettra, d'une part, une familiarisation aux dimensions politiques, économiques et sociales au cas d'étude et, d'autre part, le repérage d'événements qui pourraient avoir marqué les acteurs que nous rencontrerons<sup>19</sup>, ainsi que d'interviews susceptibles de venir confirmer (ou infirmer) des propos tenus en entretiens. Nous utiliserons la presse comme source d'information complémentaire aux entretiens menés et documents municipaux recueillis.

*Les archives de la municipalité : projets, rapports d'activité, budgets, organigrammes, et comptes-rendus des débats municipaux*

Pour appréhender la mise à l'agenda municipal de la sécurité, une étude de la genèse du service de protection des citoyens de la ville de Laval apparaît nécessaire, ainsi qu'un examen de ses évolutions organisationnelles successives, et notamment du département de police. Quand a été entrepris le tournant communautaire et pour quelles raisons ? Dans les deux polices municipales italiennes étudiées, la mise en place du « policier municipal de proximité » constitue l'une des réponses de la municipalité à l'opinion publique mobilisée sur les questions de sécurité (Germain & Poletti, 2008). Qu'en est-il à Laval ?

Benoît Dupont (2006) distingue trois phases dans la mise en place de la police communautaire au Québec depuis les années 1970. A la mise en place de programmes de prévention succède une phase de rapprochement avec la population, au cours des années 1980 et au début des années 1990. L'auteur attribue cette dynamique à la persistance d'un fort sentiment d'insécurité dans la population, les maigres résultats des mesures de prévention et les revendications des minorités ethniques et culturelles. Un service en charge de la gestion des relations avec la population et de la coordination des programmes de prévention apparaît à Laval dès 1983. La troisième phase comprend un développement de l'approche de résolution des problèmes (Goldstein, 1979) et, surtout, la généralisation du modèle communautaire au système policier québécois. La police de Laval entame son virage communautaire en 1999, précédent d'une année l'avènement d'une politique ministérielle de police communautaire au Québec. Comment expliquer ces évolutions successives ?

---

<sup>19</sup> D. Gatto et J.-C. Thoenig (1993: 184) ont souligné dans quelle mesure les médias constituaient une contrainte pour les services de l'Etat en charge de la sécurité (Police, Gendarmerie, préfet et magistrats), recensant trois situations gênantes: un retard dans l'information (les médias sont mis au courant avant les services), la fuite d'informations, la critique publique opérée par des tiers via la presse. Le média, notent-ils, apparaît comme une contrainte-clé dans la mesure où il définit ce qu'est le « désordre public ».

Dans ses travaux sur la mise à l'agenda, John Kingdon (2003) identifie trois moyens pour un problème d'attirer l'attention des décideurs: une crise, un changement dans les indicateurs, des phénomènes de *feedback* émanant de politiques en cours (notamment la non réalisation des objectifs prévus, le coût du programme, les externalités négatives d'un programme). Ces différents types de phénomènes sont-ils intervenus à Laval ?

La revue de presse peut permettre d'identifier des crises éventuelles mais plus difficilement de repérer les changements d'indicateurs qu'aurait perçus la municipalité, par exemple. La reconstruction des modifications organisationnelles du service de police grâce au dépouillement de ses archives se doublera donc d'un examen attentif de l'évolution des statistiques de la délinquance<sup>20</sup>, du sentiment d'insécurité des Lavallois (si ce type de données existe), de la structure des appels reçus par le 911, des signalements reçus par courrier (par le guichet municipal, le maire, voire le comité exécutif). Le recoupement de ces données permettra, d'une part, d'identifier les contours des demandes de sécurité émises par la population et de déterminer, d'autre part, l'impact de ces requêtes sur l'évolution de la politique de sécurité de la municipalité lavalloise, et notamment la mise en place de la police communautaire et la création du centre d'appel d'urgence 911.

Il conviendra également d'analyser les débats politiques intervenus sur le thème de la sécurité au cours de la période étudiée. Nous formulerons une demande officielle d'autorisation de consultation des débats municipaux, les procès-verbaux des séances du conseil municipal et du comité exécutif étant disponibles en ligne mais ne contenant pas le détail des délibérations. Il s'agira d'examiner les dynamiques de politisation partisane de l'insécurité et de déterminer si la sécurité a pu constituer un enjeu électoral ou l'objet d'un clivage politique majeur au sein de la municipalité.

### *Les entretiens semi-directifs*

En dernier lieu, la conduite d'entretiens semi-directifs constitue un indispensable complément aux deux autres méthodes présentées précédemment, tant pour appréhender la catégorisation des problèmes et leur mise en politique que la mise à l'agenda. Deux types d'entretiens seront nécessaires. Les entretiens exploratoires nous permettront de nous familiariser avec le contexte québécois et lavallois. Il s'agira d'entretiens avec des témoins privilégiés de notre objet d'étude. Les seconds s'adresseront aux protagonistes de la

---

<sup>20</sup> Notons d'ores et déjà que l'évolution de la délinquance depuis 1995 est disponible dans les rapports annuels d'activité du service de protection des citoyens.

construction du problème public. Il apparaît difficile de dresser ici la liste des futurs interviewés, dans la mesure où elle sera modulée en fonction des caractéristiques du processus de politisation de l'insécurité à Laval. Par exemple, si nous ne trouvons pas trace de mobilisations d'habitants, nous ne pourrions pas conduire d'entretien avec leurs leaders. En revanche, il est certain que nous utiliserons trois critères de sélection des acteurs : organisationnel, informationnel et réputationnel. Pour le dire autrement, nous choisirons les acteurs en fonction de leur positionnement dans l'organigramme municipal –administratif et politique-, des besoins d'information que nous rencontrerons au fil de notre recherche, et des contacts indiqués par nos interlocuteurs eux-mêmes.

Au sein des services municipaux, nous rencontrerons le responsable du service de protection des citoyens de la ville de Laval, ainsi que le directeur de la police. Nous déterminerons ensuite les cadres policiers à interroger, via la technique de la « boule de neige », qui consiste à s'enquérir, auprès de notre interlocuteur du moment, de contacts qu'il nous conseillerait de rencontrer. Nous nous entretiendrons également avec les experts qui interviennent à Laval, qu'il s'agisse d'universitaires, de praticiens ou d'acteurs privés.

Pour les acteurs politiques, nous solliciterons le maire actuel, voire l'ancien maire, selon le spectre temporel de l'étude que nous aurons défini. Nous nous entretiendrons avec des membres du comité exécutif et du conseil municipal. Les conseillers étant élus par secteur, nous les sélectionnerons en fonction de leur zone de référence, afin de mêler quartiers riches et quartiers paupérisés. Une rapide revue du « portrait socio-économique des quartiers de Laval »<sup>21</sup> nous a permis d'identifier dans le quartier de Chomedey le secteur le plus en difficultés de la ville, par opposition à des quartiers comme Auteuil ou Sainte-Dorothée. Nous partirons également à la recherche d'anciens membres de l'opposition (puis qu'elle ne siège plus au conseil municipal depuis 2001) via les sièges des partis politiques locaux, voire provinciaux et nationaux, selon l'appartenance politique des membres de l'opposition. Quant aux membres du comité exécutif, nous ignorons pour l'heure s'ils sont spécialisés ou non sur certaines thématiques (comme en France et en Italie), aussi n'avons-nous pas encore arrêté de stratégie de sélection définitive.

La dernière catégorie d'acteurs qu'il nous faudra rencontrer n'est autre que la population locale. A partir de la revue de presse, des documents municipaux consultés et des entretiens menés à la municipalité, nous devrions être en mesure d'identifier les protagonistes de la construction du problème public, que leur contribution à la mise en politique du

---

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ville.laval.qc.ca/>

problème ait reposé sur des actions médiatisées ou non. A ce titre, nous n'excluons pas d'interviewer éventuellement des journalistes de la presse locale pour affiner notre compréhension du traitement médiatique de l'insécurité à Laval. S'il n'existe pas d'édition lavalloise locale, il est possible, par exemple, que les actualités de la ville soient sous-médiatisées par rapport à sa voisine, Montréal.

### *Echéancier*

La durée du post-doc proposé par le CICC est d'un an, au cours duquel le candidat s'engage à participer aux activités du centre et à publier un article sur sa recherche. En fonction de ces conditions initiales, et du sujet proposé, nous envisageons l'échéancier suivant :

- janvier-mars : entretiens exploratoires, revue de la littérature et revue de presse
- avril-août : dépouillement des archives municipales et entretiens
- septembre-décembre : rédaction d'un article pour publication

### *Les atouts d'une recherche conduite au sein du CICC*

Les raisons qui ont motivé le choix d'une candidature au CICC sont au nombre de trois. Premièrement, après une thèse reposant sur une comparaison franco-italienne, il nous paraît pertinent d'élargir notre cadre de recherche au système nord-américain. A ce titre, le Canada constitue une passerelle d'investigation idéale entre le modèle policier américain et les systèmes européens. Nous avons, jusqu'à présent, étudié deux pays marqués par une forte tradition centralisatrice, qui se caractérisent par la coexistence de plusieurs forces de police au niveau national, auxquelles s'ajoutent des polices municipales. Le système décentralisé québécois constitue un cadre d'analyse très différent qu'il nous semble utile d'appréhender.

Deuxièmement, Montréal, qui abrite l'Ecole de criminologie et le CICC, constitue un haut lieu de la recherche internationale sur les politiques publiques de sécurité. Un séjour académique d'un an nous permettrait d'accéder à un ensemble de travaux inédits et innovants en la matière, alors que la criminologie, en France, apparaît loin d'être une discipline étoffée. Le centre de recherche majeur dépend, en outre, du Ministère de l'Intérieur, ce qui n'est pas questionner les relations entre pouvoir et savoir. Le CICC offre, en revanche, un espace de recherche indépendant, composé de spécialistes des questions de sécurité.

Troisièmement, la clause du post-doctorat qui consiste à exiger un parrainage du candidat par un chercheur régulier du centre lui garantit une véritable collaboration intellectuelle au sein du centre, au contact de chercheurs expérimentés et renommés. Il en est de même avec la publication imposée d'un article issu des recherches menées sur place. Le CICC offre ainsi de larges possibilités de professionnalisation pour un jeune docteur soucieux d'accroître ses connaissances sur la criminologie internationale.

### *Références bibliographiques*

Allasino, E. et al. (2000), "Crisi urbane: che cosa succede dopo? Le politiche per la gestione della conflittualità legata all'immigrazione", *Polis*, XIV (3): 431-449.

Anderlini, F. (1998), "Città post-moderna e centro storico", *Metronomie*, 11: 1-50.

Barbagli, M., Ed. (1999), *Egregio, Signor Sindaco. Lettere dei cittadini e risposta dell'istituzione sui problemi della sicurezza*, Bologna: Il Mulino, 235 p.

Bauer, J. (1998), *Le système politique canadien*, Paris: PUF, 127 p.

Bayley, D.H. (1994), *Police for the Future*, Oxford: Oxford University Press, 187 p.

Belluati, M. (1998), *Un quartiere in protesta - Il caso di San Salvario tra rappresentazioni sociali e immagini mentali*, Dissertazione di dottorato: Consorzio inter-universitario Milano-Torino-Pavia, 273 p.

Brodeur, J.-P. & Monjardet, D., Eds. (1993), *L'insécurité: la peur de la peur*, Montréal: Editions Saint-Martin, 207 p.

Brodeur, J.-P. & Ouimet, M. (1994), "Violence et société", In Dumont, F., et al. (Eds.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec: Institut Québécois de recherche sur la culture, 301-317.

Caciagli, M. (1993), "Italie 1993: vers la seconde République?" *Revue Française de Science Politique*, 43 (2): 229-256.

Chiodi, M. (1998), *Immigrazione, devianza e percezione di insicurezza: analisi del caso modenese (quartiere Crocetta)*, tesi di laurea di sociologia criminale, Bologna: Università di Bologna, 270 p.

Città di Torino (1999), *La percezione della sicurezza a Torino*, Torino: mimeo, ????

Clarke, R.V. (1983), "Situational Crime Prevention: Its theoretical basis and practical scope", In Morris, N. (Ed.), *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, Vol. 4, Chicago: University of Chicago Press, 225-256.

Clarke, R.V. (1995), "Situational crime prevention", In Tonry, M. & Farrington, D. (Eds.), *Building a safer society. Strategic approaches to crime prevention*, Vol. 19 151-236.

- Colombo, A. & Sciortino, G. (2004), *Gli immigrati in Italia*, Bologna: Il Mulino, 132 p.
- Crawford, A. (1997), *The Local Governance of Crime: Appeals to Community and Partnerships*, Oxford: Clarendon Press, 368 p.
- Crozier, M. & Friedberg, E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris: Seuil, 500 p.
- Dato Giurickovic, C. (1996), *Il sindaco taumaturgo e il governo delle città*, Milano: FrancoAngeli, 208 p.
- Della Porta, D. & Andretta, M. (2001), "Movimenti sociali e rappresentanza: i comitati spontanei dei cittadini a Firenze", *Rassegna italiana di sociologia*, XLII (1): 41-76.
- Della Porta, D. & Mosca, L. (2002), "I comitati di cittadini e la domanda di "nuova politica". Qualche riflessioni a partire del caso bolognese", *Contro il nemico invisibile. Comitati, inquinamento e salute a Bologna*, Modena: Edizioni Sigem, 187-206.
- Delpech, A. (2004), *Les mobilisations sociales, politiques et médiatiques contre la prostitution dans le 16e arrondissement parisien: 2001-2004*, mémoire de fin d'études, Saint Martin d'Hères: Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 125 p.
- Dieu, F. (1999), *Politiques publiques de sécurité*, Paris: L'Harmattan, 253 p.
- Dolowitz, D. & Marsh, D. (2000), "Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making", *Governance*, 13 (1): 5-24.
- Dupont, B. (2006), *Les polices au Québec*, Paris: PUF, 127 p.
- Fillieule, O. (2007), "On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires", In Favre, P., et al. (Eds.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris: La Découverte/Pacte, 215-240.
- Garland, D. (1996), "The limits of the sovereign state. Strategies of crime control in contemporary society", *British Journal of Criminology*, 36 (4): 445-471.
- Garland, D. (2001), *The Culture of Control*, Chicago: University of Chicago Press, 307 p.
- Gatto, D. & Thoenig, J.-C. (1993), *La sécurité publique à l'épreuve du terrain: le policier, le magistrat et le préfet*, Paris: L'Harmattan, 231 p.
- Germain, S. (2008), *Les politiques locales de sécurité en France et en Italie. Une comparaison des villes de Lyon, Grenoble, Bologne et Modène*, thèse en cours, thèse de science politique, Grenoble: Université de Grenoble II, p.
- Germain, S. & Poletti, C. (2008), "Répondre aux mobilisations sociales. Le modèle policier italien en transition", à paraître.
- Gerstlé, J., Ed. (2001), *Les effets d'information en politique*, Paris: L'Harmattan, 378 p.
- Goldstein, H. (1979), "Improving Policing : A Problem-Oriented Approach", *Crime and Delinquency*, 25: 236-258.

- Graham, J. (1990a), *Crime prevention strategies in Europe and North America*, Helsinki: Heuni, 193 p.
- Graham, J. (1990b), *Crime prevention strategies in Europe and North America*, Helsinki: Helsinki Institute for Crime Prevention and Control, 193 p.
- Hermet, G. et al. (2005), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris: Armand Colin, 6e éd., 404 p.
- IReR Lombardia (2006), *Costruzione di un sistema per l'analisi dei rischi e la formulazione di scenari nell'ambito della sicurezza urbana*, Milano: Istituto di Ricerca della Regione Lombardia,
- Kaluszynski, M. (1986), "L'émergence de la notion de prévention en France à la fin du XIXe siècle", *Annales de Vaucresson*, 25: 129-143.
- Kingdon, J. (2003), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York: Harper Collins, 2nd ed., 253 p.
- Kriesi, H. (1994), *Les démocraties occidentales. Une approche comparée*, Paris: Economica, 491 p.
- LaPalombara, J. (1987), *Democracy Italian Style*, New Haven: Yale University Press, 308 p.
- Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris: Armand Colin, 127 p.
- Mabileau, A. (1989), "Une logique politique d'action communale: pouvoir du maire et politiques municipales", In Sorbets, C. (Ed.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris: Pedone, 21-51.
- Malochet, V. (2005), *Les policiers municipaux. Les ambivalences d'une profession*, thèse de sociologie, Bordeaux: Université Bordeaux II, 462 p.
- Mayer, N. (2002), *Ces Français qui votent Le Pen*, Paris: Flammarion, 478 p.
- Newburn, T. & Sparks, R. (2004), "Criminal Justice and Political Cultures", In Sparks, R. (Ed.), *Criminal Justice and Political Cultures. National and international dimensions of crime control*, Cullompton: Willan Publishing, 1-15.
- Patsias, C. (2003), *Vivre ensemble et communauté politique: entre ordre domestique et ordre civique. Les groupes de citoyens marseillais et québécois*, thèse de doctorat de science politique: Université de Laval et Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence, p.
- Patsias, C. (2007), "Civilité et comités de citoyens marseillais et québécois: des réactions à l'insécurité aux fondements des politiques publiques", *Lien social et Politiques*, 57: 47-61.
- Perrineau, P. (2004), "L'état politique de la France et la crise de la représentation politique", Paris, Cevipof.
- Petrillo, A. (2000), *La città delle paure: insicurezza, migrazioni, cittadinanza nelle rappresentazioni dei comitati cittadini*, Avellino: Elio Sellino, 279 p.

Radaelli, C. (1999), *Technocracy in the European Union*, London, New York: Longman, 174 p.

Renard, M.-C. (2001), *Les enjeux sociaux de la vidéosurveillance. Processus de mise en place d'un nouvel outil sécuritaire dans les espaces publics: l'exemple lyonnais*, mémoire de fin d'étude, Lyon: Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, 229 p.

Roché, S. (1998), *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris: PUF, 283 p.

Roché, S. (2002), *Tolérance Zéro ? Incivilités et insécurité*, Paris: Odile Jacob, 303 p.

Roché, S. (2004), *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris: PUF, éd. "Quadrige", 283 p.

Roché, S. (2005), *Police de proximité. Nos politiques de sécurité*, Paris: Seuil, 309 p.

Roché, S. et al. (2007), *Les usages techniques et politiques de la vidéosurveillance : une comparaison entre Lyon, Saint-Etienne et Grenoble*, Grenoble: Politique-Organisations (UMR Pacte), 299 p.

Selmini, R. (2000), "Le misure di prevenzione adottate nelle città italiane", *Quaderni di Città sicure*, 20b: 53-85.

Sina, F. (2002), *Champ de sécurité et prévention des illégalismes*, Thèse de doctorat de sociologie, Nantes: Université de Nantes, 429 p.

Skogan, W. (1990), *Disorder and decline : crime and the spiral of decay in American neighbourhoods*, New York: The Free Press, 218 p.